

**Additif n° 1 au n° 58 du  
Bulletin officiel de l'administration centrale  
du ministère des Finances et des Comptes publics  
et du ministère de l'Économie,  
du Redressement productif et du Numérique  
mai – juin 2014**

---

**EPIC – BPI GROUPE**

Portant délégation de pouvoir en date du 30 juin 2014.....	p. 2
Portant délégation de pouvoir en date du 30 juin 2014.....	p. 4
Portant délégation de pouvoir en date du 30 juin 2014.....	p. 5

## **DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Je soussigné, Monsieur François AUVIGNE, Président Directeur Général de **BPI-Groupe**, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 483 790 069,

fonction à laquelle j'ai été nommé par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 31 décembre 2013,

et en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'EPIC BPI-Groupe en date du 30 juin 2014,

Donne pouvoir à :

Monsieur Arnaud CAUDOUX, Directeur des Finances, demeurant à Maisons-Alfort (94710), 27/31 avenue du Général Leclerc, à effet de :

- Passer les actes autorisés par le Conseil d'Administration de l'EPIC BPI-Groupe se rapportant à la collecte ou à la gestion des ressources financières,
- Engager la garantie de l'EPIC BPI-Groupe sur les emprunts contractés par la SA Bpifrance Financement dans la limite des besoins établis par son plan de financement 2014 adopté par son Conseil d'Administration, soit 4,5 Mds € (dont 4,2 Mds € correspondant à la cible de gestion 2014 des programmes EMTN et BMTN),
- Accomplir tous les actes nécessaires à la gestion administrative de l'établissement public,
- Liquider et ordonnancer des dépenses de l'établissement, recevoir les sommes dues à ce dernier, signer les moyens de paiement et faire fonctionner les comptes,
- Prendre toutes les dispositions nécessaires à la gestion comptable et financière de l'établissement telle qu'elle est définie à l'article 18 du décret n°2005-732,
- Procéder à toutes démarches auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'auprès de toute autre autorité compétente, le cas échéant étrangère, en ce compris à toutes déclarations de franchissements de seuils et, le cas échéant, d'intention, ainsi qu'à toute déclaration de franchissement de seuil statutaire, et, dans ce cadre, faire tout le nécessaire.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, subdéléguer et généralement faire le nécessaire.

**Additif n°1 au BO n° 58 – mai- juin 2014 spécial EPIC - BPI Groupe**

La présente délégation est conclue pour une durée de un an à compter de sa date de signature. Elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment à l'initiative du délégant.

Fait à Maisons-Alfort, en deux exemplaires, le 30 juin 2014

---

*François* AUVIGNE<sup>1</sup>  
Président Directeur Général

---

*Arnaud* CAUDOUX<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « *Bon pour délégation de pouvoir* »

<sup>2</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « *Bon pour acceptation de délégation de pouvoir* »

## DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné, Monsieur François AUVIGNE, Président Directeur Général de **BPI-Groupe**, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 483 790 069,

fonction à laquelle j'ai été nommé par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 31 décembre 2013,

et en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'EPIC BPI-Groupe en date du 30 juin 2014

Donne pouvoir à :

Monsieur Jean-Michel ARNOULT, Directeur des Opérations Financières, demeurant à Maisons-Alfort (94710), 27/31 avenue du Général Leclerc, à effet de :

- Passer les actes autorisés par le Conseil d'Administration de l'EPIC BPI-Groupe se rapportant à la collecte ou à la gestion des ressources financières,
- Liquider et ordonnancer des dépenses de l'établissement, recevoir les sommes dues à ce dernier, signer les moyens de paiement et faire fonctionner les comptes,
- Procéder à toutes démarches auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'auprès de toute autre autorité compétente, le cas échéant étrangère, en ce compris à toutes déclarations de franchissements de seuils et, le cas échéant, d'intention, ainsi qu'à toute déclaration de franchissement de seuil statutaire, et, dans ce cadre, faire tout le nécessaire.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, subdéléguer et généralement faire le nécessaire.

La présente délégation est conclue pour une durée de un an à compter de sa date de signature. Elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment à l'initiative du délégant.

Fait à Maisons-Alfort, en deux exemplaires, le 30 juin 2014

---

*François AUVIGNE*<sup>3</sup>  
Président Directeur Général

---

*Jean-Michel ARNOULT*<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « *Bon pour délégation de pouvoir* »

<sup>4</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « *Bon pour acceptation de délégation de pouvoir* »

## **DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Je soussigné, Monsieur François AUVIGNE, Président Directeur Général de **BPI-Groupe**, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 483 790 069,

fonction à laquelle j'ai été nommé par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 31 décembre 2013,

et en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'EPIC BPI-Groupe en date du 30 juin 2014,

Donne pouvoir à :

Monsieur Nicolas DUFOURCQ, Directeur Général de la SA BPI-Groupe, demeurant à Maisons-Alfort (94710), 27/31 avenue du Général Leclerc, à effet de :

- Passer les actes autorisés par le Conseil d'Administration de l'EPIC BPI-Groupe se rapportant à la collecte ou à la gestion des ressources financières,
- Engager la garantie de l'EPIC BPI-Groupe sur les emprunts contractés par la SA Bpifrance Financement dans la limite des besoins établis par son plan de financement 2014 adopté par son Conseil d'Administration, soit 4,5 Mds € (dont 4,2 Mds € correspondant à la cible de gestion 2014 des programmes EMTN et BMTN),
- Accomplir tous les actes nécessaires à la gestion administrative de l'établissement public,
- Liquider et ordonnancer des dépenses de l'établissement, recevoir les sommes dues à ce dernier, signer les moyens de paiement et faire fonctionner les comptes,
- Prendre toutes les dispositions nécessaires à la gestion comptable et financière de l'établissement telle qu'elle est définie à l'article 18 du décret n°2005-732,
- Procéder à toutes démarches auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'auprès de toute autre autorité compétente, le cas échéant étrangère, en ce compris à toutes déclarations de franchissements de seuils et, le cas échéant, d'intention, ainsi qu'à toute déclaration de franchissement de seuil statutaire, et, dans ce cadre, faire tout le nécessaire.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, subdéléguer et généralement faire le nécessaire.

**Additif n°1 au BO n° 58 – mai- juin 2014 spécial EPIC - BPI Groupe**

La présente délégation est conclue pour une durée de un an à compter de sa date de signature. Elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment à l'initiative du délégant.

Fait à Maisons-Alfort, en deux exemplaires, le 30 juin 2014

---

*François* AUVIGNE<sup>5</sup>  
Président Directeur Général

---

*Nicolas* DUFOURCQ<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « *Bon pour délégation de pouvoir* »

<sup>6</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « *Bon pour acceptation de délégation de pouvoir* »

ADDITIF AU BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE  
MAI-JUIN 2014

*Édité par le service de la Communication  
du ministère des Finances et des Comptes publics,  
et du ministère de l'Économie, du Redressement productif  
et du Numérique*

*Accès : [www.economie.gouv.fr/publications](http://www.economie.gouv.fr/publications)*

*ou*

*site internet [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr), rubrique : « Suivre l'information, Les bulletins officiels de l'administration centrale »*

Publication : *Jean-Claude LEFEBVRE*

Tél. : 01 53 18 89 55

[jean-claude.lefebvre@finances.gouv.fr](mailto:jean-claude.lefebvre@finances.gouv.fr)

*Catherine ROINIER*

Tél. : 01 53 18 88 77

[catherine.roinier@finances.gouv.fr](mailto:catherine.roinier@finances.gouv.fr)